



# LANTOSQUE AUTREMENT

## UNE VISION POSITIVE POUR NOTRE COMMUNE

**Lantosque Autrement sera présent lors des élections municipales de 2020.** Nous porterons, pour les prochaines années, un projet nouveau que nous préparons en faisant participer un maximum de Lantosquoises et de Lantosquois.

Nous vous adressons trois messages :

- **Changeons de méthode de fonctionnement : une autre pratique**
- **Changeons d'avenir pour notre commune : une vision positive**
- **Changeons de conseil municipal : une nouvelle équipe**

La démocratie sera au cœur de tous nos projets et chaque habitant pourra donner son avis et participer, s'il le souhaite, aux différentes commissions qui seront mises en place.

**Bien sûr, depuis 36 ans, des travaux ont été réalisés mais tous sont marqués par le même défaut :  
LE MANQUE DE CONCERTATION QUI CONDUIT A DES EQUIPEMENTS INADAPTES.**

L'exemple le plus récent parmi tant d'autres est la nouvelle école :

Sa réalisation si longtemps retardée, obligea nos enfants à être scolarisés trop longtemps, dans des préfabriqués. Sa taille surdimensionnée, a été conçue pour un effectif double des besoins et positionnée à l'écart du village, le privant ainsi de vie. Son coût total de 6 millions d'euros a obligé la commune à s'endetter pendant 25 ans, les annuités d'emprunt grèveront lourdement le budget.

Tous les projets n'ont fait l'objet **d'aucun débat** en commission municipale et encore moins avec la population.

Les décisions sont prises par le Maire, puis annoncées à son Conseil Municipal qui, mis devant le fait accompli, entérine et vote sans même avoir pu consulter les éléments de ces projets.

Plus grave encore, quand les conseillers d'opposition demandent les justificatifs techniques et financiers ils n'arrivent pas à les obtenir même après plusieurs courriers recommandés.

**Une autre pratique est indispensable : elle seule peut entraîner une vision positive de notre commune.**

**N**ous sommes porteurs d'une alternative crédible à ce pouvoir solitaire, venez nous rencontrer cet été lors de nos réunions dans vos quartiers, débattre avec nous sur nos propositions et réfléchir ensemble sur l'avenir de notre commune.

**DEMAIN VOUS APPARTIENT**

# LISTES ELECTORALES

Depuis le début 2019 la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre en vigueur. Il est créé un répertoire électoral unique géré par l'INSEE.

Les prérogatives du Maire ont été renforcées en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. Une commission de contrôle par commune est mise en place pour contrôler à posteriori les décisions du maire et doit se réunir au moins une fois par an.

Elle est composée d'élus : à Lantosque 3 élus de la majorité et 2 de l'opposition.



La commission s'est réunie, pour la première fois; le 2 mai dernier et a effectué son travail de contrôle des nouveaux inscrits ainsi que des radiations.

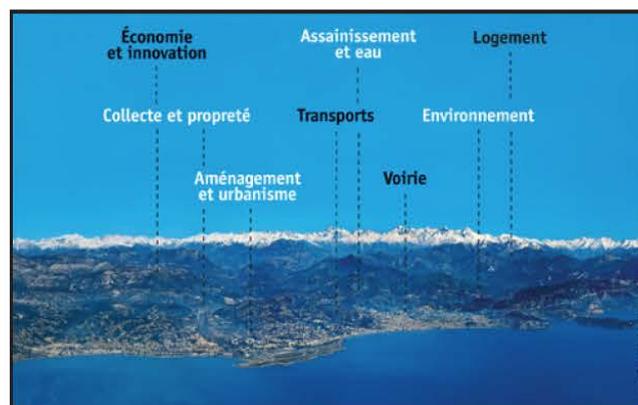
Elle a constaté un problème important sur les adresses des électeurs qui n'ont pas leur résidence principale dans la commune. Les cartes électorales et la propagande électorale n'ont pas pu être envoyées à ces électeurs à la bonne adresse !

Nous avons donc demandé de saisir les adresses correctes dans le nouveau fichier. Cela sera fait prochainement par les services de la mairie.

La commission de contrôle se réunira courant octobre pour vérifier tous ces changements d'adresse, les nouveaux inscrits et les radiés à cette date.

# LE PLU. m

Cet important document qui engage l'avenir de notre commune n'a jamais été débattu à l'intérieur du Conseil Municipal.



Le dernier Conseil municipal a pu prendre connaissance des plans qui ont été soumis à l'enquête publique (elle s'est terminée le 19 juin).

Le Maire a été le seul élu de notre commune a pouvoir en discuter avec les services de la Métropole. En Conseil Municipal il s'est vanté d'avoir pu y inscrire des "patates" autour des hameaux existants qui permettront non pas de construire (puisque la plus grande partie de notre commune est en zone rouge et donc inconstrucible) mais d'améliorer les bâtiments existants.

Il a aussi annoncé avoir fait des réserves à fin de parking dans les divers hameaux.

Les manques d'information, de concertation sont criants. Ce sont non seulement les règles de l'habitat, mais aussi celles des transports, de l'assainissement, de l'environnement qui auraient dues être en débat.

**Nos élus ont plusieurs fois demandé un débat public depuis plus de deux ans... avec une fin de non-recevoir habituelle !**

# L'ÉCOLE, LE MAM\*, L'EHPAD\*...

A quoi servent les classes inoccupées de notre école ? Nous sommes toujours dans l'attente de comprendre pour quelles raisons l'école est surdimensionnée pour notre commune: actuellement 110 enfants sont scolarisés dans 5 classes : il reste trois classes inoccupées et il ne nous semble pas qu'un boom de natalité puisse permettre de trouver plus de 90 enfants pour les remplir.

Quant au MAM, qui devait se faire dans cette école, il va se retrouver dans le coeur du village : le Maire, pince sans rire, s'est réjoui lors d'un dernier Conseil Municipal, de remettre de l'animation dans le centre après avoir largement contribué à sa désertification, en ayant éloigné l'école.

Enfin on nous avait venté la mise en place sur le plateau des casernes d'un complexe intergénérationnel EHPAD, MAM, Ecole : dans les faits rien de cela n'existe si ce n'est un grand mur aveugle séparant l'école de l'EHPAD.

\*MAM : Maison Assistance Maternelle - \* EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

# BREVES - BREVES - BREVES

## LES NOUVEAUX JEUX DE BOULES



De nouveaux terrains de boules ont été créés bien sûr sans concertation, pour compenser l'interdiction de jouer à côté du forum E. Roubaudi .

**Ces jeux sont inaccessibles et pas du tout entretenus.**

**Il faudrait une installation de sanitaires dans ce secteur**

## PLACE DU ROSAIRE



La place du Rosaire n'est plus utilisée depuis sa rénovation : la faute au manque d'ombre dû à l'abattage des arbres. Le jeu de boules créé, lui, est devenu un bac à sable pour les chats et les chiens !



## LE PRESBYTERE

Pendant 40 années la dégradation du presbytère a fait son oeuvre aboutissant à la photo ci-contre..

En cette année pré électorale, la toiture va enfin être refaite pour lever le péril:

Mais quel projet pour son utilisation future ?

**Le mystère est entier**

## LE FOUR A PELASQUE

Voilà cinq ans que le Conseil Municipal a promis et voté la création d'un four à Pélasque.

Mais où est-il donc passé? **Mystère**

A notre connaissance il n'est toujours pas construit.

**Peut-être sera-t-il réalisé avant les élections?**



# A LA RECHERCHE DU MIRACLE LANTOSQUOIS

Nous avons tous constaté que l'ancienne chapelle Sainte Croix était devenue une ruine et que son toit menaçait de s'écrouler.



Au lieu de la détruire comme cela était prévu lors de la démolition de l'ancien Chalet Fleuri il a été décidé de refaire le toit et de modifier la façade frontale ceci pour un budget supérieur à 200 000 euros.

Les élus du Conseil Municipal n'ont jamais pu discuter en détail du projet.

Malgré trois demandes des élus d'opposition de Lantosque Autrement, ils n'ont pu avoir la copie du marché signé avec les entreprises, et encore moins débattre de la destination de ce bâtiment.

## LE MIRACLE S'EST DONC TRANSFORMÉ EN MYSTÈRE

Que va-t-on faire de ce bâtiment dont l'intérieur a été ravagé par les intempéries au fil du temps ?

Quel budget supplémentaire va-t-il encore falloir pour l'amé-



## LES ACTIVITES DE LANTOSQUE AUTREMENT

### LE 15 AOUT

CONCOURS DE BOULES FAMILIAL À LA MÉLÉE - SOIRÉE PAN-BAGNAT

### BALADES

LE 25 AOUT : BALADE SECTEUR CANGELARD

SEPTEMBRE : BALADE AU BORD DE MER

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

nous vous proposons un compte rendu détaillé des conseils municipaux car nous tenons à vous informer le plus complètement possible de la réalité du conseil municipal  
les remarques de nos élus sont en bleu et en italique.

Deux conseils municipaux se sont tenus pendant le premier semestre 2019. Le premier en avril pour voter le budget de notre commune: bien sur aucun élu de la majorité comme de l'opposition n'avait pu avoir connaissance de ce budget avant l'ouverture du Conseil Municipal : mais nous en avons pris l'habitude : les élus votent chaque année depuis 2014, sans en avoir débattu sans en être informé le budget de notre commune. Quelle conception de la démocratie, quelle conception du rôle des conseillers municipaux!

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL

Absents : Véronique Allari, Patricia Nicolai

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 22 décembre 2018

En préambule du conseil Alain Martel demande à M le Maire pourquoi il ne respecte pas l'article L121-8 du code des collectivités locales stipulant l'obligation d'organiser à minima une réunion du conseil municipal par trimestre ? En effet la dernière réunion remonte au 22 décembre 2018.

M le Maire nous répond qu'il est très occupé et qu'il va organiser d'autres conseils très prochainement.

Nous ne sommes pas dupes, moins de réunion il organise, moins de réponses il aura à donner sur la gestion de la commune, ce qui est une bonne démonstration du manque de démocratie à Lantosque.

M le Maire est au-dessus des lois, il sait bien sûr qu'il n'encourt pas de sanction administrative.

### 1- Approbation du compte administratif 2018 de la commune :

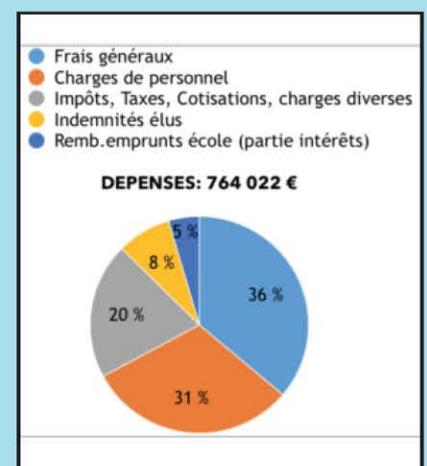
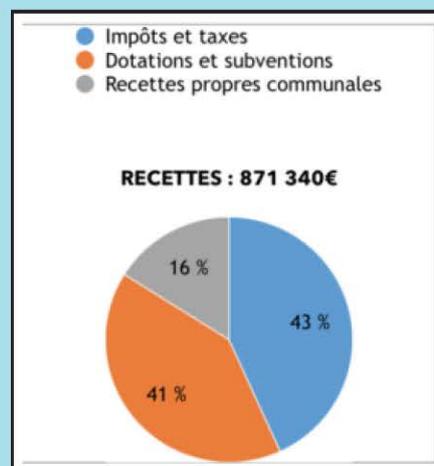
Nous faisons remarquer à M le Maire que le code des collectivités locales article L212-13 impose un droit à l'information des points à l'ordre du jour. Nous découvrons en séance les éléments pour délibérer ce qui ne donne pas le temps de la réflexion et notamment sur le budget annuel de la commune!

Nous constatons une fois de plus le manque de communication élémentaire des informations aux élus, qu'ils doivent avoir avant de délibérer.

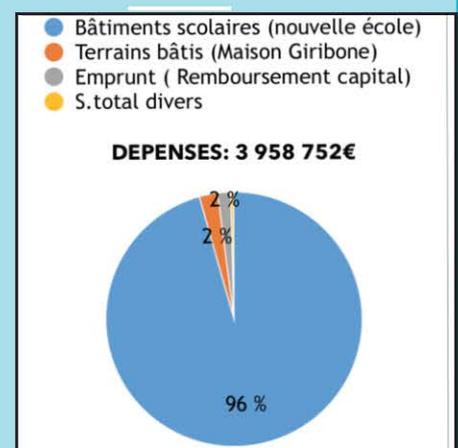
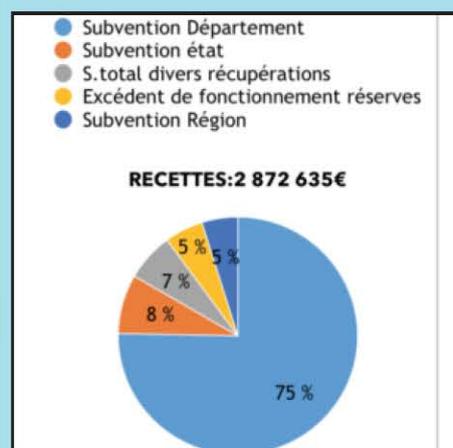
Nous réclamons les comptes suivant le format obligatoire M14 que nous devons approuver mais nous ne recevons qu'une version simplifiée pour délibérer. Résultat de l'exercice 2018 **un déficit de 1 086 117 €** couvert par les excédents des années antérieures.

**Vote du compte administratif 2018 : 10 voix pour et 3 abstentions**

## SECTION FONCTIONNEMENT



## SECTION INVESTISSEMENT



### 2-Affectation du résultat de l'exercice 2018 de la commune :

Affectation des excédents d'exploitation aux budgets investissement pour 150 000 €

Vote : 10 voix pour et 3 abstentions.

### 3-Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Les impôts ne sont pas augmentés mais nous avons pu constater cette année une augmentation de 18% en valeur de la taxe foncière sur notre commune, suite à l'augmentation de 6% de la part Métropolitaine votée en 2018.

**Vote de l'ensemble des élus**

#### 4-Budget Primitif 2019 :

Budget de fonctionnement

Recettes : 1 097 153,67 €

Ce budget intègre l'excédent antérieur reporté pour 346 953,67 €

Le montant des recettes nettes est donc de 750 200,00 €.

Il est à noter l'absence de recette pour les coupes de bois, pour le reste c'est un « copier-coller » du budget 2018 ! Comme chaque année le budget recette est sous-évalué, et aucun comparatif n'est fait entre les chiffres réels réalisés en 2018 et le budget 2019.

Comme nous l'avons déjà signalé les autres années nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

Les projets ne sont jamais discutés avec les élus.

Nous avons obtenu, une fois de plus, une promesse de réunion de travail sur les travaux...

#### Vote du budget primitif 2019 :

**Les 3 élus de Lantosque Autrement votent contre ce budget.**

**Le budget est néanmoins approuvé par 10 voix pour et 3 voix contre.**

#### 5- Plan local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) :

Nous notifions à M le Maire l'absence de réunion du conseil municipal sur le projet de PLUM.

Monsieur le Maire nous promet une réunion très prochainement pour étudier le contenu et particulièrement la définition des zonages (Rouge, Bleu, blanc)

L'ensemble de la population pourra faire ses remarques et propositions au

commissaire enquêteur qui sera en Mairie courant Mai (une information officielle sera faite prochainement)

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le PLUM car l'ensemble des 49 communes doivent l'approuver avant le 11 avril... (nous rappelons que nous sommes le 10 avril !)

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité en espérant une réunion approfondie sur ce dossier.**

#### 6-Réalisation d'un centre de tri sur les terrains de l'ancienne Plâtrière :

Nous avons déjà délibéré sur ce projet et nous renouvelons notre accord pour la construction d'un hangar dont le plan détaillé et le chiffrage final ne nous a pas été communiqué.

Néanmoins le montant du loyer annuel à la poste devra couvrir les annuités de l'investissement

#### Vote à l'unanimité

#### 7-Réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) :

M le Maire nous propose l'aménagement de cette MAM au rez de chaussées de l'ancienne maison Mogavero.

Pas de plan d'aménagement et de chiffrage présentés pour ce projet !

Nous ne sommes pas contre la création d'une MAM qui devait être au départ dans la nouvelle école, puis à l'ancienne maison Giacomoni. Par contre nous sommes contre ce lieu dans un local commercial au centre du village.

#### Vote : 10 voix pour et 3 voix contre

#### 8-Mise en place d'une vidéo surveillance traversée du village et saint

#### André :

Monsieur le Maire nous propose un équipement de vidéo surveillance pour un investissement de 80 000 euros subventionné (% ?)

Quelques problèmes de vol ou de détérioration de véhicule sont survenus ces derniers temps sur la place du village et à Saint André.

Pour autant nous trouvons inadmissible de ne pas discuter de ce projet au préalable avec les élus pour une installation de vidéo surveillance dans notre village même si cela peut dissuader certains de commettre des infractions.

**Vote : 8 voix pour 2 abstentions et 3 voix contre**

#### 9- Vente d'un terrain à M Mari :

Parcelle de 200 mètres carrés à la Mairie valeur 500 euros contigüe à la propriété de M Mari

#### Vote à l'unanimité

#### 10- Déclassement d'un sentier public aux Bruscs :

Chemin communal non utilisé qui longe la propriété de M et Mme Alex Battail Dalloni

**Vote à l'unanimité moins Jeremy Battail qui n'a pas pris part au vote**

#### 11- Indemnités des élus :

Régularisation administrative de la convention d'indemnités

#### Vote à l'unanimité

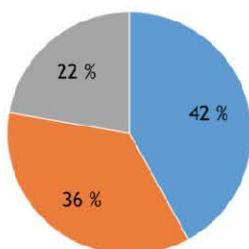
#### 12- Convention pluriannuelle (5 ans) de pâturages sur les terres de cour :

**Vote à l'unanimité moins Regis Parmentier qui n'a pas pris part au vote étant adjudicataire**

### BUDGET FONCTIONNEMENT

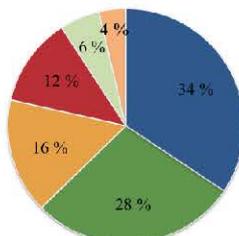
- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Recettes propres communales

RECETTES : 1 097 154€



- Total frais généraux
- Charges de personnel
- Impôts, taxes, Cotisations, Charges diverses
- virement à la section investissement
- Indemnités élus
- Remb. emprunts é. olc (partie intérêts)

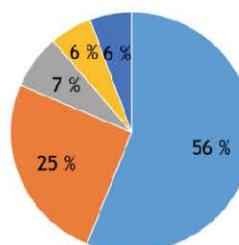
DEPENSES 1097154 €



### BUDGET INVESTISSEMENT

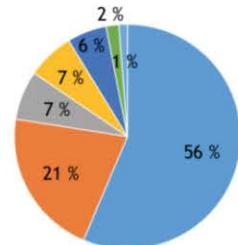
- Sous total excédents
- Subvention Département
- Subvention Région
- Subvention état
- FCTVA (Récup TVA)

RECETTES : 3 548 468€



- Autres bâtiments publics
- Installations générales constructions
- Bâtiments scolaires (nouvelle école)
- Acquisition Terrains bâtis
- Autres constructions
- Emprunt ( Remboursement capital)
- divers

DEPENSES : 3 548 468€



# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI

Absent : Jean Marc Gilli (Procuration)

En préambule Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'état des travaux en cours et des projets à venir :

Travaux communaux en cours :

Réfection toit du presbytère : délai prévu fin juin  
Réfection toit chapelle sainte Croix : délai prévu fin juin

Nous avons demandé la copie des marchés pour ces deux projets, nous ne les avons toujours pas malgré une demande en courrier recommandé

Démolition du mur face à la Mairie qui menaçait de tomber

Création et mise en ligne d'un site internet officiel : [mairiedelantosque.fr](http://mairiedelantosque.fr)

Nous aurions aimé consulter ce site avant sa mise en ligne

Travaux Métropolitains en cours :

L'aménagement de la place des Tilleuls devrait se terminer avec la pose de bancs et de poubelles, après la réalisation du trottoir côté Pivol.

Des arrêts « minute » vont être créés, pour faciliter l'accès aux commerces, devant la poste et sur la route du Baous.

Réfection de la canalisation au bassin de la Sarse à Pélasque Travaux à venir :

Création d'une MAM dans les locaux « Mogavero »

Réhabilitation maison Giacomoni : extension caserne des pompiers  
Changement des huisseries aux appartements des casernes  
Création d'un bâtiment aux plâtrières pour le tri postal

Réfection lavoir de Saint André

L'ensemble de ces travaux a déjà fait l'objet de délibérations du conseil municipal

## 1-Aménagement d'un terrain de loisir au Seuil :

Monsieur le Maire propose d'aménager un terrain contigu à la nouvelle école pour un espace dédié au jardinage pour les élèves.  
Enveloppe prévue 40 000 euros.

**Vote à l'unanimité**

## 2-Acquisition terrain :

Acquisition de deux parcelles à proximité du pont de St André pour la réalisation de parking et régularisation du parcours de la via ferrata. Enveloppe 25 000 euros frais compris

**Vote à l'unanimité**

## 3-Créances éteintes :

Créances irrécouvrables après démarches de la perception : valeur 8500 euros sur cet exercice

**Vote à l'unanimité**

## 4-Admissions en non-valeur :

Créances pour 877,71 €, 147,27€, 297,30€ admises en non valeurs dans les livres

**Vote à l'unanimité**

## 5-Numérotation des rues de la commune

L'étude réalisée par la poste sera de 20 000€

Le coût des plaques et de la pose sera de 70 000 € Ces travaux sont obligatoires et imposés par l'état. Restera à choisir le nom des rues.

**Vote : 12 pour et 3 abstentions qui ne sont pas les élus de LA**

## 6-Réfection de la toiture de l'ancienne école de Pélasque :

Enveloppe de 50 000 € pour effectuer les travaux de réparation

**Vote à l'unanimité**

## 7-Réaménagement de la maison Giacomoni :

Une précédente délibération a été prise pour autoriser la Mairie à être maître d'ouvrage avec une enveloppe de 880 000 € TTC financé à 80% par le SDIS et 20% par la commune.

L'architecte demande à ce que l'enveloppe soit portée à 1 015 000 € car la première évaluation est trop faible.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de monter le dossier avec ce budget. Le financement sera conservé dans les mêmes proportions.

**Vote à l'unanimité**

## 8-Mise en place du wifi traversée du village :

Mise en place de bornes wifi gratuites au centre du village, temps limité, coût 3000 € et 50 € d'abonnement mensuel.

**Vote à l'unanimité**

## 9-Remplacement des huisseries et volets des appartements aux Casernes :

Délibération prise il y a quelques années...  
Changement prévu des huisseries et volets sur l'ensemble des appartements.

**Vote à l'unanimité**

## 10-Aménagement du parking de Mirail

Aménagement d'un parking à Mirail à usage privé (location aux soins à domicile et à l'entreprise Les Jardins Vésubiens)

**Vote à l'unanimité**

## 11-Suppression des bâtiments Algeco dans la cour de l'ancienne école

Projet de vente ou démontage des bâtiments préfabriqués dans la cour de l'ancienne école

**Vote à l'unanimité**

## 12-Acceptation de donation de biens immobiliers :

Le dernier point de l'ordre du jour est l'acceptation par la commune de Lantosque, des biens concernés par l'arrêté de péril de 2008.

Après la description très théâtrale de l'historique, Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter les biens pour 1 euro symbolique en 3 délibérations différentes : 1<sup>er</sup> groupe les propriétaires qui avaient donné leurs biens en 2008, puis Monsieur Van Luinick, puis Monsieur et Mme Borriglione.

Malgré les questions des élus de Lantosque Autrement sur le projet et les risques pour la commune pas de réponse ou plutôt : « on va faire l'étude une fois les biens acceptés et les actes signés... »

Quelques questions quand même de Mrs Parmentier et Riva sur le pourquoi des trois délibérations ? En fait il fallait voter la première sans connaître les deux autres !

Bref cela lui a permis de distinguer ceux qui avaient donné leurs biens au début et d'insister sur les déboires subis pendant 10 ans à cause de la procédure.

**Vote 12 pour et 3 abstentions des élus LA**

Nous nous abstenons surtout pour marquer notre désaccord sur la méthodologie (chambre d'enregistrement des décisions du Maire sans la moindre concertation).

Maintenant nous allons suivre les études, le projet retenu, le coût et le financement. Monsieur le Maire a quand même lâché qu'il avait quelques pistes pour aider au financement lesquelles ? On ne le saura pas lors de cette réunion.

## Questions diverses :

Nous demandons une nouvelle fois la copie des marchés signés pour les travaux de réfection des toitures du presbytère et de la chapelle Ste Croix .

Monsieur le Maire nous répond qu'il va nous les communiquer.

Nous demandons copie du document officiel M14 de remise des comptes 2018 : Monsieur le Maire nous répond qu'il va nous les communiquer.

# LES RENCONTRES DE LANTOSQUE AUTREMENT

Cet été, plusieurs rencontres dans les quartiers seront organisées.

Lantosque Autrement et ses élus vous attendent pour débattre de l'avenir de notre commune, recenser les problèmes que vous rencontrez dans vos quartiers...

Lors de ses rencontres venez apporter vos projets, vos idées, vos critiques: ensemble nous donnerons un nouvel élan à notre commune.

<b>Le Suquet</b>	<b>29 juin</b>	<b>10h 30</b>	<b>Parking du bon puits</b>
<b>Loda</b>	<b>6 juillet</b>	<b>10h 30</b>	<b>Place de Loda</b>
<b>Saint Colomban</b>	<b>6 juillet</b>	<b>17h</b>	<b>devant les gîtes</b>
<b>Pelasque</b>	<b>4 août</b>	<b>10h 30</b>	<b>Cour de l'école</b>
<b>Village</b>	<b>17 août</b>	<b>10h 30</b>	<b>Forum E. ROUBAUDI</b>
<b>Les Clapières</b>	<b>24 août</b>	<b>10h 30</b>	<b>Place des Clapières</b>
<b>Terron-La Vilette</b>	<b>24 août</b>	<b>17h</b>	<b>Place du Terron</b>

## JE SOUTIENS LANTOSQUE-AUTREMENT

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

e-mail .....

Je fais un don de ..... euros

Faire parvenir votre chèque à LANTOSQUE AUTREMENT Quartier le Fourcat

06450 LANTOSQUE

Ce journal est entièrement financé et distribué dans vos boîtes aux lettres depuis le N° 1 jusqu'au N° 10 par les adhérents de Lantosque Autrement.

La parution bi-annuelle de notre journal a semble-t-il décidé le Maire à communiquer régulièrement par une lettre du Maire ( pour la première fois en 36 ans) qui vous est postée avec le tampon de la Mairie, payée par nos impôts et qui, de simple lettre, est devenue journal de propagande.

L'honnêteté serait, nous semble-t-il, de la financer sur des deniers privés et non publics !